



MONNEY CONSEILS SÀRL

Documents à fournir pour la déclaration « TOU » 2022 (anciennement Quasi-Résident)

Renseignements personnels et/ou changements de situation, soit :

- Codes et identifiants de déclaration 2022
- Copie du livret de famille.
- Revenu annuel du concubin(e) ou ex conjoint(e) si garde alternée
- Naissances, mariages, séparations, divorces, etc
- Changements d'adresses, d'employeurs
- Situation des enfants (certificats de scolarité 2022-2023) pour les enfants majeurs à charge, ainsi que les justificatifs de leur revenu éventuel.
- Arrêts de travail, maladie, chômage, etc...
- Religion (uniquement si vous désirez payer l'impôt ecclésiastique).

Frais de garde pour enfant de moins de 14 ans :

- Justificatifs annuels des versements (Crèche, GIAP, Centre aéré, etc.) Si plus de CHF 3'000.- par enfant / **ATTENTION : les frais de cantine, ne sont pas déductibles.**

Revenus et déductions

- Certificat(s) de salaire et/ou Attestation(s) quittance(s) (pour chacun de vos employeurs)
- Attestation de rachat 2ème Pilier
- Attestation de cotisation annuelle 3ème Pilier A (formulaire 21 EDP)
- Attestation annuelle de cotisation syndicale
- Attestation annuelle de chômage (Suisse) ou Pôle emploi (France)
- Pensions alimentaires reçues ou autres revenus éventuels



MONNEY CONSEILS SÀRL

Documents à fournir pour la déclaration « TOU » 2022 (anciennement Quasi-Résident)

Comptes bancaires :

- Situation de vos comptes au 31 décembre de l'année concernée, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. (**ATTENTION, MAJORATION SI PLUS DE 5 COMPTES**)
- Relevé annuel de frais bancaires (tenue de compte etc)

Biens immobiliers (maison, appartement, terrain, etc.)

- Acte notarié (achat ou vente) de chaque bien immobilier
- Si vous avez des revenus locatifs, rapport de gérance ou loyers encaissés
- Taxe habitation recto-verso
- Taxe foncière recto-verso
- Assurance habitation (incendie, vol, responsabilité civile...) / si revenus locatifs assurance PNO
- Relevés des appels de fonds/charges de copropriété (pour l'année complète)
- Frais entretien (chaudière, piscine, frais de jardinage...)
- Travaux de rénovation effectués pendant l'année / **si plus de 5 lignes de travaux**, nous fournir un récapitulatif (*date, montant engendré, nature des travaux, nom de l'entreprise sous forme de tableau Excel*)



MONNEY CONSEILS SÀRL

Documents à fournir pour la déclaration « TOU » 2022 (anciennement Quasi-Résident)

Dettes :

- Attestation annuelle prêts immobilier
mentionnant capital restant dû au 31 décembre ainsi que les intérêts payés durant l'année
- Attestation annuelle prêt à la consommation
mentionnant le capital restant dû au 31 décembre ainsi que intérêts payés durant l'année /PAS DE LEASING
- Attestation d'intérêts et dettes faites auprès de personnes physiques ou morale
(convention sur papier libre par le prêteur)

Autre revenu :

- Allocations familiales touchées durant l'année concernée

Assurances Vie :

- Attestation annuelle assurance emprunteur (pour tous les prêts)
- Attestation annuelle de cotisation au 3ème pilier B / ou assurance vie, retraite.

Assurances maladies et Mutuelles :

- Cotisation annuelle LAMAL/ CMU, URSSAF ou CNTFS
(décompte)
- Cotisation annuelle complémentaire santé (Mutuelle)



MONNEY CONSEILS SÀRL

Documents à fournir pour la déclaration « TOU » 2022 (anciennement Quasi-Résident)

Frais médicaux :

- Décompte fourni par votre assurance ou justificatifs, mentionnant la part restant à votre charge (non remboursé) / **tableau récapitulatif si plus de 10 factures**

Pensions alimentaires versées :

- Copie intégrale du jugement fixant la pension.
- Justificatifs annuels des pensions versées durant l'année (relevés bancaires)

Frais de garde pour enfant de moins de 14 ans :

- Justificatifs annuels des versements (Crèche, PajeEmploi, Mairie, Centre aéré, etc.) / *les frais de cantine, ne sont pas déductibles.*

Frais de formation à votre charge :

- Justificatifs des montants versés sur l'année concernée.

Dons:

(uniquement les associations ayant leur siège sociale en Suisse et reconnu d'utilité publique)

- Attestation annuelle de versement